



CHARTÉ DU TERRITOIRE DES GARDIENNES DE L'EAU

ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION
ADOPTÉE LE 12 DÉCEMBRE 2019



CHARTÉ DU TERRITOIRE DES GARDIENNES DE L'EAU

ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION
ADOPTÉE LE 12 DÉCEMBRE 2019



SOMMAIRE

p. 6	Préambule
p. 8	Le territoire des Gardiennes de l'eau
p. 12	Quelques chiffres clés
p. 14	Schéma d'alimentation de la nappe souterraine
p. 16	Le territoire en images
p. 22	Pourquoi une charte du territoire des Gardiennes de l'eau ?
p. 26	Histoire d'une communauté de gestion
p. 28	Un enjeu, une ambition, des actions à partager
p. 30	Les actions prioritaires
p. 32	Axe 1 - Reconnaître l'eau et l'environnement comme un patrimoine pour demain
p. 36	Axe 2 - Valoriser les activités et les espaces agricoles en synergie avec la ressource en eau et le projet alimentaire
p. 38	Axe 3 - Repenser la mobilité pour réduire les risques et créer des liens communs
p. 40	Axe 4 - Développer un territoire de l'habiter autrement
p. 42	Axe 5 - Adapter le modèle de développement économique et s'inscrire dans les dynamiques d'excellence métropolitaines

PRÉAMBULE

L'accès à l'eau est un enjeu stratégique à l'échelle mondiale. Il constitue un élément vital pour les populations et un vecteur indispensable de développement pour le territoire.

Cependant, dans un contexte de changements climatiques et d'essor urbain, la demande poursuit sa croissance quand la ressource reste finie, voire risque de diminuer, engendrant de fortes tensions à venir.

En 2019, des milliards de personnes ne disposent toujours pas d'accès à l'eau potable et luttent pour survivre et se développer. D'ici à 2030, l'Organisation des Nations Unies estime que 700 millions de personnes dans le monde pourraient être déplacées en raison d'une aggravation de la pénurie d'eau.

Avoir accès aux ressources en eau et aux services qu'elles peuvent rendre (nourriture, sécurité énergétique, santé humaine et environnementale,

etc.) est un moyen essentiel de subsistance et de développement.

Bénéficier de services d'eau, d'assainissement et d'hygiène de haut niveau à des prix acceptables est un privilège.

Dans ce contexte mondial, le territoire métropolitain jouit incontestablement d'une véritable richesse. Chaque jour, plus d'un million d'habitants sont alimentés en eau potable, principalement grâce aux ressources en eaux souterraines qui se trouvent en majeure partie sur le territoire métropolitain. Pour près de la moitié, cette eau provient de la nappe de la craie située au sud de la métropole. Il s'agit d'une nappe particulièrement fragile du fait de sa faible protection pédologique et des pressions anthropiques, partagée avec de nombreux opérateurs d'eau.

Avec les changements climatiques, il est observé depuis plusieurs années des épisodes de sécheresse plus fréquents et répétitifs. Ces modifications

du climat impactent fortement la ressource en eau souterraine. Les projections climatiques pour les décennies à venir font, de ces modifications observées, la norme de demain.

Conscientes de ces enjeux et de leurs responsabilités, la Métropole Européenne de Lille et les communes Gardiennes de l'eau s'engagent pour protéger durablement les ressources en eau du sud de la métropole, bien commun de l'ensemble des métropolitains présents et futurs, partagé avec les territoires voisins.

En lien avec les enjeux d'adaptation au changement climatique, cet engagement implique un changement de modèle de développement et de gestion que la MEL et les communes *Gardiennes de l'eau* ont choisi de co-construire pour dépasser les contraintes, faire converger leurs actions et fédérer les énergies.

LE TERRITOIRE DES GARDIENNES DE L'EAU

L'alimentation en eau potable de la Métropole Européenne de Lille se fait majoritairement grâce à des prélèvements dans des ressources en eau souterraine. Ces dernières contribuent, en effet, à plus de 70 % de la production d'eau et, pour près de la moitié, cette eau provient de la nappe de la craie située au sud de la métropole.

Il s'agit d'une nappe particulièrement fragile sur le plan qualitatif du fait de sa faible protection géologique et des pressions anthropiques passées et présentes en surface. Elle présente aussi de fortes vulnérabilités quantitatives. D'une part, sa productivité est limitée par la qualité des eaux brutes. D'autre part, sa dynamique de recharge peut être obérée par l'imperméabilisation du territoire, ainsi que les conditions climatiques changeantes.

En 1992, déjà, les points de captage en eau potable du sud de la métropole ont été protégés par un Projet d'Intérêt Général (PIG), renforcé en 2007 par une Déclaration d'Utilité Publique (DUP).

Dès 2008, sous l'impulsion de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, la MEL s'est engagée dans une démarche volontaire, l'Opération de

Reconquête de la QUALité de l'Eau (ORQUE), dont le périmètre d'intervention reprend les communes concernées par le PIG ou la DUP.

Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, les champs captants du sud de la métropole ont été inscrits parmi les 500 premiers captages prioritaires identifiés. Ils ont fait l'objet d'une définition précise d'un périmètre d'Aire d'Alimentation des Captages (AAC)* et d'un plan d'actions approuvés par Monsieur le Préfet de région le 17 septembre 2013.

Le périmètre de l'Aire d'Alimentation des Captages recouvre, pour tout ou partie, le territoire d'une quarantaine de communes, dont 26 situées dans la Métropole Européenne de Lille. Accueillant de 450 à plus de 20 000 habitants, il s'agit de communes aux profils variés que ce soit en termes sociodémographiques, de structures urbaines, de niveaux d'équipements et de services, etc. Toutes bénéficient néanmoins d'une certaine attractivité résidentielle et le marché du logement y est globalement tendu.

AAC : AIRE D'ALIMENTATION DES CAPTAGES

Ensemble des surfaces où toute goutte d'eau tombée au sol est susceptible de parvenir jusqu'au captage, que ce soit par infiltration ou par ruissellement.



-  Métropole Européenne de Lille
-  Communauté de communes Pévèle-Carembault
-  **AAC : AIRE D'ALIMENTATION DES CAPTAGES**



- Métropole Européenne de Lille
- Communauté de communes Pévèle-Carembault
- AAC : AIRE D'ALIMENTATION DES CAPTAGES**



LES COMMUNES

GARDIENNES DE L'EAU

—
26 communes de la Métropole Européenne de Lille

Allennes-les-Marais
 Annœullin
 Bauvin
 Beaucamps-Ligny
 Carnin
 Don
 Emmerin
 Erquinghem-le-Sec
 Escobecques
 Faches-Thumesnil
 Fournes-en-Weppes
 Hallennes-lez-Haubourdin
 Haubourdin
 Houplin-Ancoisne
 Lesquin
 Loos
 Noyelles-les-Seclin
 Provin
 Sainghin-en-Weppes
 Santes
 Seclin
 Templemars
 Vendeville
 Wattignies
 Wavrin
 Wicres

11 communes du Pévèle-Carembault AAC

Attiches
 Avelin
 Camphin-en-Carembault
 Chemy
 Ennevelin
 Gondécourt
 Herrin
 La Neuville
 Phalempin
 Tourmignies
 Wahagnies

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

OCCUPATION DU SOL ET SON ÉVOLUTION



57%

d'espaces agricoles
et naturels



43%

d'espaces artificialisés
et d'infrastructures



24%

de surf. imperméables
(soit 3 000 ha)

+ 300 ha
artificialisés en 10 ans

+ de 60 ha
d'infrastructures

DÉMOGRAPHIE

Un territoire
qui reste familial



+ 4 500
habitants en 10 ans
soit + 4 % de population

+ de 110 000
habitants en 2016

+ de 2/3
de ménages sont
des familles

HABITAT



+ de 2 600
logements vacants
+ 75 % ↗ en 10 ans

49 000
logements en 2016

+ de 50%
des logements
ont - de 50 ans

+ de 40%
des tissus urbains sont
des tissus d'habitat pavillonnaire

NUISANCES ET RISQUES

Un héritage industriel
et économique important



20
sites et sols pollués
ou potentiellement pollués

200
installations classées pour
la protection de l'environnement
soit 15 % dans la MEL

EMPRISES ÉCONOMIQUES

23 %
des surfaces économiques
métropolitaines

900 ha
sont des zones industrielles
et d'activités économiques
soit 3/4



+ de 140 ha
la + forte progression
en surf. économiques en 10 ans

+ de 200 ha
de zones commerciales
soit 20 % dans la MEL

MOBILITÉ

Un territoire bien desservi
mais de manière inégale



85 %
de taux d'équipement

78,5 %
des véhicules
particuliers

DÉPLACEMENTS
DOMICILE-TRAVAIL

+ de 11 %
des transports
en commun

ESPACES NATURELS ET BIODIVERSITÉ



20 % soit 750 ha
des habitats naturels à enjeu écolo-
gique et patrimonial fort de la MEL

38 % soit 300 ha
des habitats à enjeu majeur
de la MEL

AGRICULTURE

41 %
blé tendre

17 %
pomme de terre

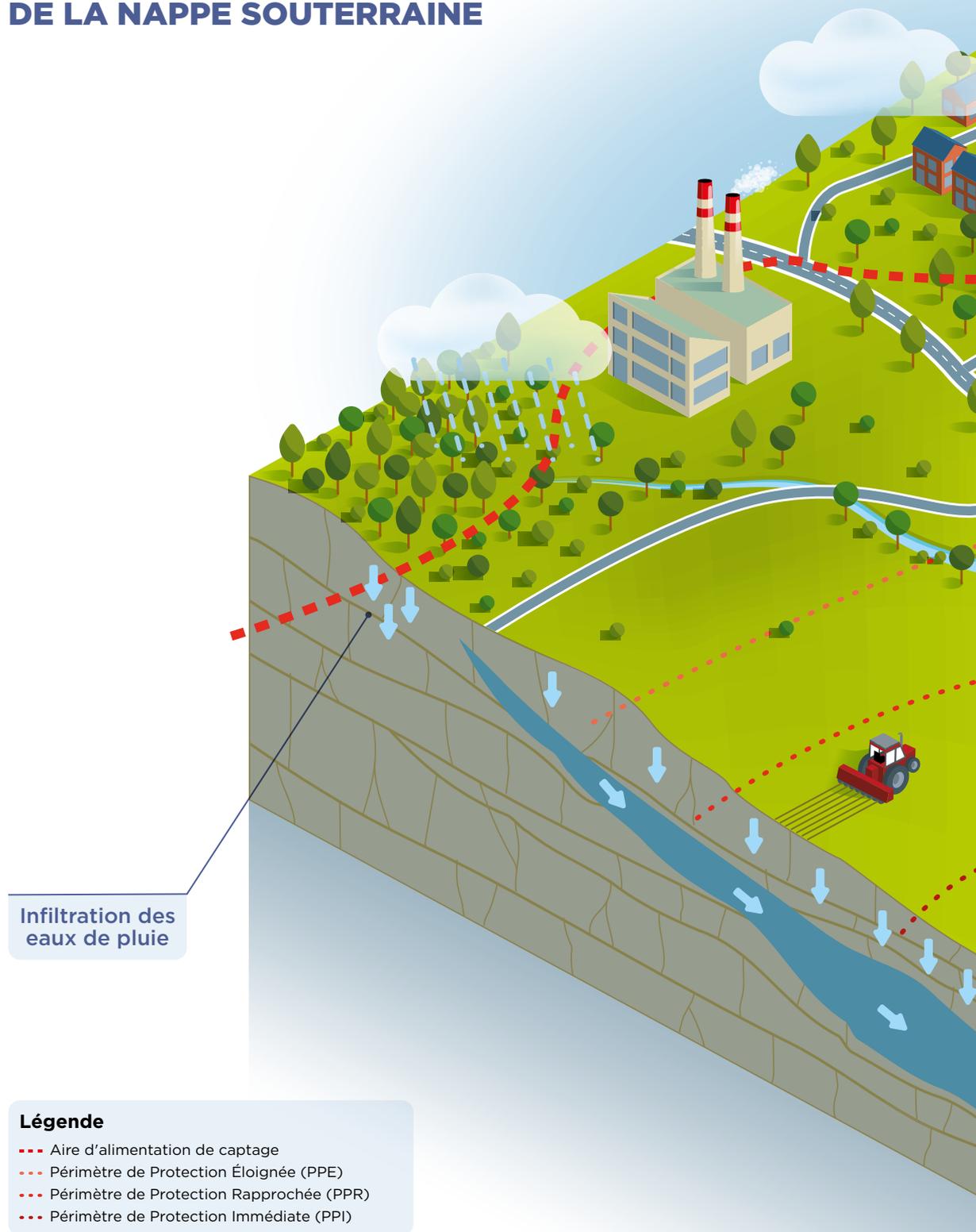
11 %
autres légumes



9 %
autres cultures
industrielles

5,6 %
prairies permanentes

SCHÉMA D'ALIMENTATION DE LA NAPPE SOUTERRAINE









Champs captants aux abords du canal de Seclin à Houplin Ancoisne.





- 1 Vue aérienne cœur de village à Wavrin
- 2 Agriculture, campagne de Carnin
- 3 ENM les Ansereuilles à Wavrin
- 4 Eurasanté
- 5 Parc Mosaïc à Houplin-Ancoisne
- 6 Limite campagne-ville à Seclin





2



4

- 1 Campagne d'Emmerin
- 2 Champs dans la campagne de Allennes-les-Marais
- 3 Transport fluvial à Don
- 4 Canal de Seclin
- 5 Abords du centre hospitalier de Seclin



POURQUOI UNE CHARTE DES GARDIENNES DE L'EAU ?

Renforcer durablement la protection de la ressource en eau souterraine du sud de la Métropole implique aujourd'hui un changement global du modèle de développement sur ce territoire.

À travers l'élaboration des documents de planification urbaine, tels que le Schéma de COhérence Territorial (SCOT) et le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLU²), le changement est amorcé. **Ainsi le PLU fixe les orientations et les règles encadrant :**

- la limitation de l'artificialisation sur le périmètre de l'AAC ;
- l'exclusion de nouvelles zones d'extension urbaine (à l'exception de quelques projets d'intérêt général où l'évitement est impossible comme le pôle d'excellence Eurasanté, l'hôpital de Seclin ou encore le développement de l'aéroport Lille-Lesquin) ;
- la refonte des projets de desserte routière, de façon à minimiser l'impact sur la ressource en eau en termes d'emprise et en termes de trafic. L'objectif poursuivi étant de préserver la recharge qualitative et la qualité de la ressource.

Face à ce changement de modèle de développement et consciente des enjeux liés à la gestion d'un des principaux « communs » du territoire, la MEL a engagé, en concertation avec les

communes, une démarche de co-construction d'un projet de territoire global sur le périmètre de l'AAC, qualifié de territoire des *Gardiennes de l'eau*.

La Charte du territoire des *Gardiennes de l'eau* constitue l'une des « premières pierres » de ce projet de territoire.

Élaborée conjointement par les élus du territoire et la MEL, elle constitue un document d'engagement durable, mais aussi un document vivant qui a vocation à être étoffé et à servir de support de dialogue avec les autres parties prenantes du développement du territoire.

La Charte des Gardiennes de l'eau permet ainsi de :

- faire valoir notre ambition et nos objectifs communs ;
- fixer les axes stratégiques pour adapter durablement les politiques publiques et les projets mis en œuvre sur le territoire ;
- définir le cadre d'actions général qui en découle ;
- poser des pistes de réflexion et de questionnement sur les actions et initiatives qui pourraient être prises en charge par les partenaires, les acteurs privés, le monde associatif, les citoyens, etc.





HISTOIRE D'UNE COMMUNAUTÉ DE GESTION

La démarche *Un projet de territoire pour les Gardiennes de l'eau* a été lancée en novembre 2018, réunissant autour du Vice-président Aménagement du territoire - stratégie d'urbanisme - urbanisme réglementaire, les 21 maires des communes concernées ainsi que leurs collaborateurs et collaboratrices.

L'idée première a été de prendre collectivement conscience de la transformation à l'œuvre, des contraintes et des opportunités qu'elle représentait et de la communauté de destin qui liait les communes de l'AAC, même si chacune d'entre elles avait aussi ses spécificités et problématiques bien particulières.

« Comment faire face à nos responsabilités vis-à-vis des générations futures, si on ne peut garder dès aujourd'hui un territoire vivant et dynamique ? ». Tel était le moteur commun des premiers temps de la réflexion.

Face à ce défi, la nécessité d'adapter — voire de réinventer — les modes de faire, de faire converger les actions et de fédérer les énergies est rapidement apparue. La démarche des Gardiennes de l'eau a alors été conçue comme un processus continu et de long terme, s'inscrivant dans un cadre de transformation des politiques publiques.

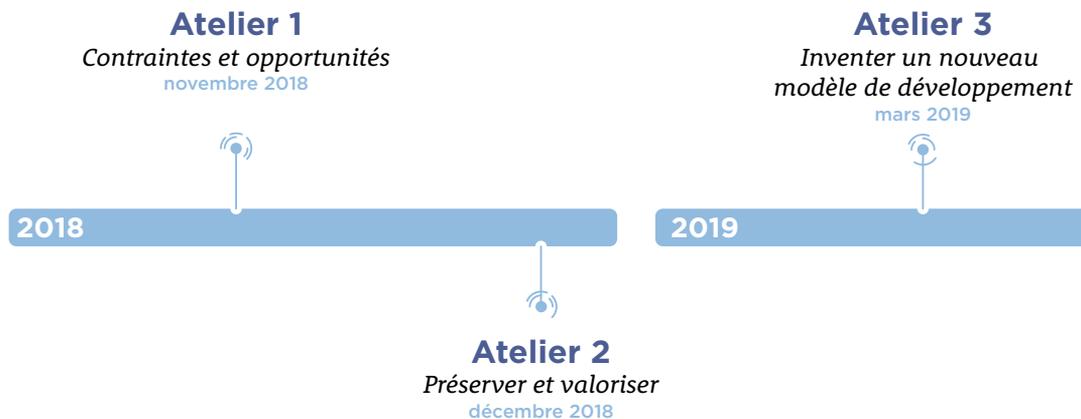
C'est alors tout naturellement que la méthode de travail s'est tournée vers le design, alors que la MEL et certaines des communes Gardiennes de l'eau se préparaient déjà aux mutations de Lille Capitale Mondiale du Design - 2020.

Animés par une équipe pluridisciplinaire réunissant autour du cabinet d'urbanisme INterland des designers (Vraiment-vraiment), des paysagistes (CoLoco), des spécialistes de l'agriculture (Blézat) et de la programmation urbaine (Attitudes urbaines), une série de cinq ateliers de travail a ainsi été menée de novembre 2018 à juillet 2019.

Pour cette toute première étape de la démarche, le choix a été fait de réserver les quatre premiers ateliers aux élus et représentants des communes réunis autour d'un représentant élu de la MEL, le Vice-président Aménagement du territoire - stratégie d'urbanisme - Urbanisme réglementaire. À la fois experts, gestionnaires et finalement représentants légitimes des « usagers » de ce territoire, il apparaissait primordial que les élus puissent forger leur vision commune avant d'élargir le cercle de co-construction du projet.

À travers ces quatre ateliers, avec assiduité, les élus du territoire ont suivi une démarche progressive et itérative, construisant pas à pas les axes stratégiques du projet de territoire tout en les « éprouvant » à la lumière de problématiques et d'actions très concrètes.

La série a été clôturée en juillet 2019 par une première séance « tout acteur » permettant de partager la démarche, d'alimenter le travail en cours avec d'autres regards et d'initier l'engagement des autres parties prenantes : monde économique, associations, services de l'État, chambres consulaires, etc.





En transversalité avec les acteurs du territoire

Atelier 4
*S'engager sur
 des actions / des opérations*
 mai 2019



Atelier 3 bis
*Partager les thématiques
 avec les communes de la CCHD*
 mai 2019

Atelier « tout acteur »
 • Partager la démarche
 • Alimenter le travail en cours
 avec d'autres regards
 • S'engager sur des actions / des opérations
 juillet 2019



UN ENJEU, UNE AMBITION, DES ACTIONS À PARTAGER

Dès les premiers temps de la démarche, le cadre a été fixé à travers un enjeu, une ambition et une stratégie.

Un enjeu

La ressource en eau potable. Celle-ci est appréhendée tant au regard de sa quantité que de sa qualité. Il en résulte des principes de limitation de l'artificialisation, l'augmentation de l'infiltration et l'amélioration de la qualité des rejets ainsi que de résorption des sources de pollution.

Une ambition

Préserver durablement voire améliorer la qualité de cette ressource en eau potable.

Une stratégie

Elle se veut globale. Elle s'appuie sur les principes suivants : préserver et améliorer la ressource en eau tout en valorisant le potentiel du territoire et en y favorisant le bien vivre, dans des principes généraux de limitation de la consommation foncière, de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique.

À l'issue des cinq ateliers, la stratégie a été déclinée en cinq grands thèmes, désignés dans la présente Charte comme « axes stratégiques », eux-mêmes déclinés en thèmes d'actions prioritaires.

Une des particularités du projet de territoire des *Gardiennes de l'eau* est de s'inscrire dans un esprit de prise en charge responsable et collective de la ressource en eau, comme l'un des principaux biens communs du territoire métropolitain. Autrement dit, les solutions d'une gestion durable et d'une transformation des modes de faire sur ce territoire ne relèvent pas de la seule responsabilité des collectivités. Tout un chacun peut y contribuer et le projet de territoire se présente aussi comme un véritable « catalyseur » d'initiatives locales, privées, associatives...

Les actions prioritaires décrites dans la présente Charte sont donc volontairement « génériques ». Elles ont vocation à être illustrées au cours des prochaines étapes de la démarche *Gardiennes de l'eau*. Leur inscription dans l'ordre de la liste est aléatoire et ne vaut pas hiérarchisation.

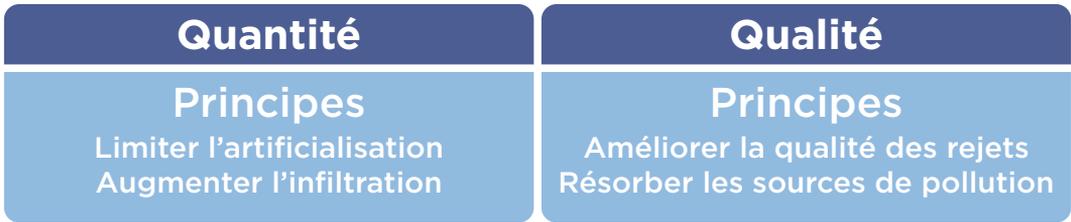
Elles recourent trois grands types d'actions :

- des actions issues des politiques publiques de droit commun. Il s'agit à la fois de concevoir différemment la mise en œuvre de ces politiques et de prioriser les actions qui ont une incidence directe ou indirecte sur la préservation de la ressource en eau et la valorisation du territoire ;
- des actions qui pourraient fédérer des initiatives plutôt privées ;
- des actions mixtes ou partagées.

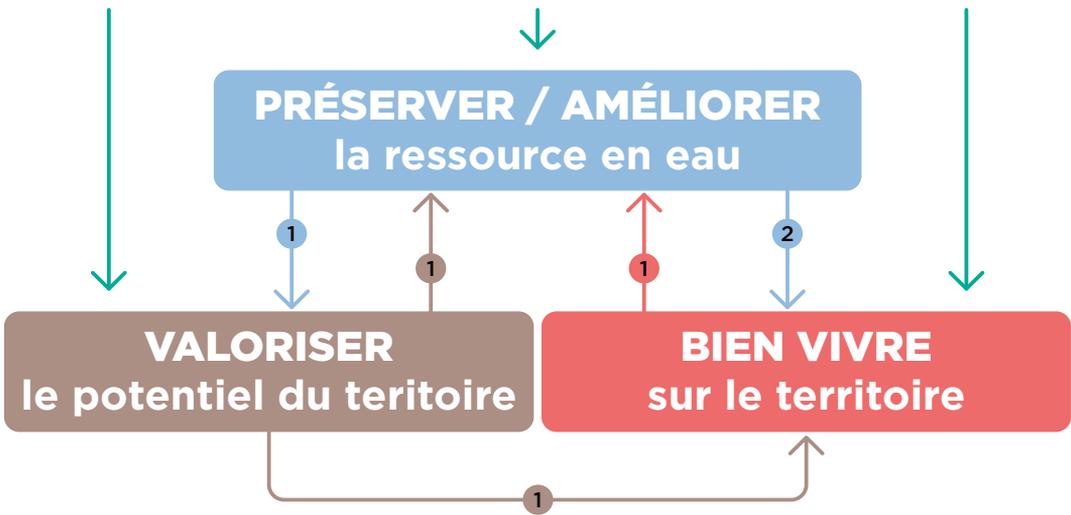
Ambition
PRÉSERVER ET AMÉLIORER



Enjeu
LA RESSOURCE EN EAU POTABLE



STRATÉGIE GLOBALE



- | | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none">1 Infiltration
Pratiques agricoles
Connaissances
...2 Friches
Qualité des rejets
Suivi
... | <ul style="list-style-type: none">1 Paysage
Patrimoine
Culture
Tourisme
Histoire
... | <ul style="list-style-type: none">1 Équipements
Services
Cadre de vie
Renouvellement urbain
Mobilité
... |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|



CINQ AXES STRATÉGIQUES LES ACTIONS PRIORITAIRES

AXE 1

Reconnaître l'eau et l'environnement comme un patrimoine pour demain

La présence locale d'une masse d'eau de qualité est une chance pour la métropole au moment où le risque de stress hydrique se mondialise.

Forgés par le cycle de l'eau, les champs captants sont un héritage géologique et un bien commun. Ici, la préservation de la ressource en eau devient l'action fondatrice d'un projet de territoire : celui des Gardiennes de l'eau. Des sites, des paysages, des ouvrages parlent de l'eau, de l'histoire du territoire et d'un potentiel de biodiversité remarquable. C'est ce patrimoine qu'il importe de donner à voir et à comprendre pour construire une identité territoriale. C'est dans une action d'aménagement respectueuse de la ressource en eau et du patrimoine naturel, fières de leur histoire, que les Gardiennes de l'eau peuvent faire œuvre commune.

AXE 2

Valoriser les activités et les espaces agricoles en synergie avec la ressource en eau et le projet alimentaire

L'agriculture adaptée et la production d'une alimentation de qualité sont au cœur des enjeux sanitaires contemporains.

Sur le territoire de l'aire d'alimentation des captages sud de la métropole, les espaces agricoles sont particulièrement préservés et jouent littéralement leur rôle de « champs captants ». L'objectif majeur est de permettre le développement d'activités agricoles qui contribuent aux enjeux de la préservation de la ressource en eau. Les espaces agricoles des Gardiennes

de l'eau peuvent devenir un territoire d'innovations, d'excellence et d'inspiration au plan régional. Cela implique le développement et la généralisation de pratiques vertueuses permettant l'amélioration des paramètres quantitatifs et qualitatifs de la nappe. Mais pour cela, il faut aller au-delà des actions d'ores et déjà engagées avec des outils de protection et de valorisation renforcés du foncier agricole et naturel, l'expérimentation d'outils d'accompagnement au changement adaptés à l'agriculture du secteur, et un accompagnement de l'ensemble des maillons de la chaîne de production - distribution jusqu'à une sensibilisation du grand public et des décideurs.

AXE 3

Repenser la mobilité pour réduire les risques et créer des liens communs

Le transport routier représente près de 20 % des émissions de GES au niveau mondial.

À l'aune du changement climatique, la pratique des mobilités alternatives est une opportunité unique qui s'accorde pleinement avec la topographie du territoire des Gardiennes de l'eau et qui est absolument nécessaire sur ce territoire. Pour protéger la ressource en eau, le réseau dans son ensemble (routier, cyclable, fluvial) doit être repensé. Il s'agit non seulement de privilégier les flux de transports durables mais aussi d'endiguer le développement des trafics, générant nuisances et risques de pollution pour les champs captants. Se déplacer autrement, c'est aussi vivre le territoire autrement. Le réseau doux (des chemins vicinaux, de halage, des rues et ruelles, etc.) doit être intégré au maillage territorial car c'est aussi un réseau des proximités fructueuses qui fait lien entre les usagers et avec les territoires.

AXE 4

Développer un territoire de l'habiter autrement

Au plan national, les territoires de champs captants ne peuvent plus se satisfaire des processus d'urbanisation extensifs. Ceux-ci ont conduit à une consommation massive des sols et à une augmentation générale de l'artificialisation au cours des 40 dernières années, perturbant le cycle naturel d'alimentation des nappes.

Premier du territoire métropolitain à s'engager dans un modèle « zéro extension », le territoire des Gardiennes de l'eau doit s'imposer de nouveaux modes de penser et de faire la ville. Partant de situations urbaines, sociales et de niveaux d'équipement très divers sur l'ensemble des communes, les solutions doivent s'adapter aux besoins et ce, sans discrimination. Mais pour toutes les communes, les mêmes principes guident les actions à mener. Il s'agit d'explorer les formes du « bien vivre ensemble » en misant sur la mutualisation des services de proximité et des équipements, sur la qualité du cadre de vie des habitants, sur une satisfaction de la demande sociale dans toute sa diversité et sur des modalités originales d'accueil des jeunes et des nouveaux arrivants. Cela implique de renforcer les pôles de vie de proximité, d'intensifier les espaces déjà urbanisés tout en respectant les limites d'artificialisation, d'optimiser l'offre foncière dans une démarche de construction économe et respectueuse, pour habiter le monde autrement.

AXE 5

Adapter le modèle de développement économique et s'inscrire dans les dynamiques d'excellence métropolitaines

À l'instar du territoire métropolitain, l'héritage industriel et la présence d'axes structurants à la porte de l'Europe du nord ont profondément marqué les sols et l'artificialisation du territoire des champs captants.

Le territoire des Gardiennes de l'eau jouit d'une attractivité historique. D'abord par la présence même de l'eau, puisque la Deûle et la ressource souterraine facilement accessibles ont attiré les premières installations humaines jusqu'à l'ère industrielle. Puis, entouré d'axes importants, dont l'autoroute A1 reliant Lille à Paris, le territoire a, jusque très récemment, été vécu comme un territoire économique « prime » du territoire métropolitain, en particulier pour les grandes implantations logistiques et le commerce. De grands parcs d'activités et des équipements portuaires et aéroportuaires occupent ainsi les pourtours du territoire. Les enjeux économiques se conjuguent désormais avec ceux de la préservation de la ressource en eau. L'émergence d'un autre modèle de développement économique est indispensable. Il doit prendre appui sur la valorisation des savoir-faire métropolitains notamment dans la résorption des friches et des sols pollués, sur la requalification des parcs d'activités existants, sur l'accompagnement des activités en place et sur la qualification d'un positionnement d'excellence en synergie avec les filières d'excellence métropolitaines, comme la santé, l'alimentaire ou encore le sport.



SOMMAIRE

LES ACTIONS PRIORITAIRES

p. 33

AXE 1

Reconnaître l'eau et l'environnement comme un patrimoine pour demain

- Action 1** - Développer une identité du territoire en mettant en valeur l'eau, les paysages et le patrimoine
- Action 2** - Sensibiliser les habitants, apporter de la connaissance et agir sur la réduction de la consommation
- Action 3** - Développer la trame verte et bleue et renforcer la préservation des zones humides
- Action 4** - Améliorer la connaissance du patrimoine naturel du territoire
- Action 5** - Sécuriser les capacités de production des champs captants d'Emmerin - Houplin-Ancoisne et des Ansereuilles
- Action 6** - Améliorer la connaissance sur les pressions exercées sur la ressource, notamment sur le volet pollution anthropique
- Action 7** - Agir sur les sources de pollution identifiées
- Action 8** - Améliorer les performances et la gestion des réseaux d'assainissement
- Action 9** - Engager une démarche de gestion globale, solidaire et durable de la nappe de la Craie
- Action 10** - Reconquérir les cours d'eau en lien avec la ressource en eau
- Action 11** - Aménager des espaces naturels sur les secteurs de protection immédiate
- Action 12** - Développer un maillage territorial des objets de l'eau
- Action 13** - Poursuivre la renaturation des anciennes carrières

p. 36

AXE 2

Valoriser les activités et les espaces agricoles en synergie avec la ressource en eau et le projet alimentaire

- Action 1** - Avoir une meilleure connaissance des pratiques agricoles du territoire et les valoriser
- Action 2** - Renforcer la prise en compte de la ressource en eau et de l'environnement par un accompagnement au changement des pratiques agricoles
- Action 3** - Développer la trame verte en milieu agricole
- Action 4** - Diversifier les cultures, les débouchés, les activités
- Action 5** - Développer une politique publique partagée de gestion durable du foncier agricole et naturel
- Action 6** - Favoriser l'entretien des chemins et du patrimoine rural
- Action 7** - Développer la gestion des délaissés

p. 38

AXE 3

Repenser la mobilité pour réduire les risques et créer des liens communs

- Action 1** - Sécuriser et améliorer les flux de circulation routière (VL et PL)
- Action 2** - Développer les voies vertes, les cheminements doux et l'usage de la marche, liens entre les communes et vers les espaces naturels
- Action 3** - Développer l'offre de transport collectif et les lieux d'intermodalité
- Action 4** - Inciter à l'usage des modes de transport alternatifs pour transformer les comportements

p. 40

AXE 4

Développer un territoire de l'habiter autrement

- Action 1** - Développer une politique commune de services publics et préserver une vie locale animée
- Action 2** - Développer une politique active de renouvellement urbain, notamment sur les friches et sites pollués
- Action 3** - Recycler les logements vacants
- Action 4** - Travailler sur l'évolution des formes urbaines et développer des dispositifs constructifs innovants (traitement des sols, captation, infiltration, réutilisation de l'eau)
- Action 5** - Engager une réflexion sur le parcours résidentiel et une offre diversifiée

p. 42

AXE 5

Adapter le modèle de développement économique et s'inscrire dans les dynamiques d'excellence métropolitaines

- Action 1** - Inclure les activités économiques à travers un modèle vertueux, laboratoire de bonnes pratiques et accélérateur de changement
- Action 2** - Gérer les activités et sites présentant un risque potentiel pour la ressource en eau
- Action 3** - Développer un territoire d'excellence économique, novateur et expérimental





AXE 1

RECONNAÎTRE L'EAU ET L'ENVIRONNEMENT COMME UN PATRIMOINE POUR DEMAIN

ACTION 1

Développer une identité du territoire en mettant en valeur l'eau, les paysages et le patrimoine

Le territoire des communes Gardiennes de l'eau est fortement marqué par une occupation humaine précoce, la présence d'ouvrages de production d'eau (usines, captages) dont certains très anciens, et par des éléments naturels favorisant la recharge de la nappe souterraine (zones humides, marais...).

Les paysages en sont profondément marqués. Ce patrimoine naturel, urbain et paysager concourt à la fois à la recharge, à la protection de la ressource en eau et à la valorisation du territoire. Il doit être protégé mais également mis en valeur pour identifier son importance et sa fragilité.

Aussi, les communes de ce territoire accueillent et protègent plus de 40 % de la production en eau alimentant l'ensemble des habitants de la Métropole. Il convient de valoriser cette spécificité.

Révéler le patrimoine naturel et humain, à l'instar de ce qui a été fait sur le Parc Mosaïc, est une source fructueuse et fédératrice pour développer l'identité du territoire et partager ses aménités.

La création d'un visuel de communication commun ou encore la création d'un événement annuel, marquant la spécificité du territoire et permettant de mettre en exergue l'eau et les milieux naturels protégés (marathon, randonnée...) sont à explorer.

ACTION 2

Sensibiliser les habitants, apporter de la connaissance et agir sur la réduction de la consommation

A peine 0,7 % de toute l'eau terrestre est disponible pour l'être humain, elle est en grande partie fournie par les nappes phréatiques, les cours d'eau et les réservoirs naturels ou artificiels.

En Europe, notre génération consomme huit fois plus d'eau que celle de nos grands-parents mais les ressources en eau évoluent et leur quantité et leur qualité se dégradent.

Par ailleurs, selon un rapport publié par le Centre d'Information sur l'Eau, 89 % des Français déclarent être attentifs à leur consommation d'eau. Mais le fonctionnement de l'eau potable (recharge des nappes, acheminement, traitement, recyclage, prix) demeure flou pour la plupart des citoyens. Un Français sur deux admet d'ailleurs vouloir obtenir plus d'informations sur le sujet.

Ainsi, il est important d'accompagner l'ensemble des consommateurs à changer leur comportement en faveur d'une réduction de la consommation par des actions de sensibilisation mais également par de l'aide à l'investissement dans des équipements économes en eau ou de récupération d'eau de pluie par exemple.

Il est également important d'éduquer les publics à l'environnement et ce territoire particulier est propice à l'accueil d'un centre d'interprétation à l'environnement qui pourra mettre en exergue les champs captants.

ACTION 3

Développer la trame verte et bleue et renforcer la préservation des zones humides

Les zones humides ont des fonctions environnementales multiples dont la capacité à épurer naturellement les eaux avant leur restitution aux nappes et aux rivières. La gestion des zones humides, leur maintien et le renforcement de leurs capacités épuratrices apparaissent comme faisant partie des moyens à utiliser pour assurer une préservation et une reconquête de la qualité de l'eau souterraine.

Ainsi, ce territoire accueille de nombreux sites naturels et marais propices à une recharge qualitative de la ressource en eau. Dès lors, il est important de préserver ces sites existants mais également d'en développer d'autres. Ainsi, les projets de requalification du site de la blanchisserie de Don, de l'extension du parc de la Deûle ou du marais du Grand Clair à Santes contribuent à cet objectif.

Par extension, une stratégie globale d'identification fine et de développement des zones humides locales peut être envisagée.

Ces interventions sur les milieux humides doivent également être accompagnées d'une mise en valeur et d'une connexion des sites par la mise en œuvre de trames vertes et bleues, à l'image de celle à l'étude sur les Weppes.

ACTION 4

Améliorer la connaissance du patrimoine naturel du territoire

La gestion des zones humides et des milieux aquatiques et le maintien de leurs capacités épuratrices apparaissent comme faisant partie des moyens à utiliser pour assurer une préservation et une reconquête de la qualité de l'eau souterraine. Cependant, la connaissance de ce patrimoine est partielle sur ce territoire et il est important de la compléter pour mieux identifier les zones à protéger et à valoriser.

Ainsi, une actualisation des données par la démarche ABC portée par la MEL et sa communication permettront de mieux connaître le patrimoine naturel de ce territoire et abonder la stratégie locale de valorisation des zones humides.

ACTION 5

Sécuriser les capacités de production des champs captants d'Emmerin - Houplin-Ancoisne et des Ansereuilles

40 % de la production d'eau potable alimentant la MEL provient de deux champs captants majeurs : celui d'Emmerin - Houplin-Ancoisne et celui des Ansereuilles, situés dans le territoire des communes Gardiennes de l'eau.

Afin de préserver les capacités de production des ouvrages qui, d'une part, vieillissent et, d'autre part, doivent être mis aux normes ou en capacité de traiter des polluants nouvellement apparus ces dernières années, des opérations de mise en œuvre de nouveaux forages en remplacement d'autres obsolètes et d'un traitement complémentaire sur l'usine des Ansereuilles sont à l'étude.

ACTION 6

Améliorer la connaissance sur les pressions exercées sur la ressource, notamment sur le volet pollution anthropique

La recharge des nappes souterraines et le déplacement des polluants entrant dans le sol sont des phénomènes complexes à appréhender car dépendant de nombreux phénomènes (type de sols, climat, type de polluants...).

Ainsi, afin de permettre une gestion durable des ressources en eau exploitées par la MEL et donc de disposer d'une vision prospective de la qualité et de la quantité pouvant être prélevée, un important travail est mené en collaboration avec les organismes de recherche locaux et nationaux.

Il a pour objet d'améliorer les connaissances sur la composition des sols d'un point de vue géologique et géophysique, déterminer les processus de transfert des polluants mais également évaluer les scénarios d'occupation du sol permettant la pérennité des champs captants du sud de Lille.

ACTION 7

Agir sur les sources de pollution identifiées

Le territoire des communes Gardiennes de l'eau a accueilli historiquement des sites industriels, dont certains aujourd'hui en friches, présentant des risques de contamination pour la nappe souterraine. Aussi, ce territoire comporte plusieurs sites pollués issus de l'urbanisation précoce de ce secteur, avec d'anciennes décharges enfouies.

Les études déjà menées ont d'ores et déjà permis d'identifier des sites majeurs à risque qu'il convient de dépolluer pour protéger la ressource. Leur neutralisation ouvre aussi des opportunités d'aménagements urbains et/ou naturels. En effet, une intervention ne peut être efficace que si la destination finale du site est connue afin de veiller à la compatibilité des aménagements avec la protection de la ressource en eau et une intégration de la dépollution dans le programme global d'aménagement.

Certaines opérations sont déjà en cours comme la dépollution du site de la blanchisserie de Don avec le projet du parc de la Tortue à Don et d'autres doivent être mis à l'étude (site UNEAL à Seclin et sites identifiés dans les études achevées ou à venir).

ACTION 8

Améliorer les performances et la gestion des réseaux d'assainissement

Les communes de ce secteur sont majoritairement intégrées dans l'agglomération d'assainissement de Fâches-Thumesnil dont la collecte et le traitement des eaux usées sont assurés par des réseaux d'assainissement et une station d'épuration située à Houplin-Ancoisne.

Un effort particulier doit être consenti pour sécuriser ce système d'assainissement et veiller à son innocuité pérenne sur la ressource en eau. Des études sont en cours pour déterminer les travaux à effectuer pour fiabiliser les installations, limiter très fortement les déversements par temps de pluie et envisager le devenir de la station d'épuration.

De la même façon, le raccordement effectif des habitations aux équipements publics ou la conformité des installations autonomes sont des axes majeurs à mettre en œuvre.

ACTION 9 **Engager une démarche de gestion globale, solidaire et durable de la nappe de la Craie**

Le projet de territoire répond à un enjeu principal qu'est la préservation de la ressource en eau souterraine que constitue la nappe de la craie. Beaucoup d'actions contribuent à cet objectif et sont partagées entre plusieurs maîtres d'ouvrage publics ou privés. Il convient d'encourager les démarches et de les accompagner quand elles vont au-delà de ce que la réglementation impose.

En effet, cette démarche partenariale, à matérialiser par un programme d'actions concourant à cet objectif prioritaire, doit trouver sa formalisation dans un contrat de ressource dont les contours juridiques, techniques et financiers doivent être déterminés.

Ainsi, afin de favoriser l'initiative locale mettant en œuvre des solutions permettant de préserver la ressource en eau souterraine du sud de Lille (dépollution des sols, mise aux normes environnementales, déploiement de solutions économes d'eau...), les possibilités d'accompagnement, qu'ils soient financiers ou techniques, et les conditions d'octroi des aides juridiquement possibles doivent être étudiées.

ACTION 10 **Reconquérir les cours d'eau en lien avec la ressource en eau**

Compte tenu de son contexte hydrogéologique, les cours d'eau de ce territoire interagissent avec la nappe de la craie et contribuent à son alimentation selon les périodes de l'année ou les périodes de sécheresse ou de crue. Il est donc important de reconquérir la qualité de ces milieux superficiels, ce qui permet également de valoriser ces éléments naturels au service du cadre de vie et de l'attractivité

métropolitaine.

Avec l'exercice de la nouvelle compétence GEMAPI, la MEL a identifié les cours d'eau non domaniaux de la Tortue et de la Naviette de Seclin comme devant faire l'objet d'une reconquête prioritaire compte tenu, entre autres critères, de leur situation géographique dans l'aire d'alimentation des champs captants et de leur vulnérabilité.

ACTION 11 **Aménager des espaces naturels sur les secteurs de protection immédiate**

Les périmètres de protection immédiate sont les secteurs entourant les ouvrages de prélèvements et où sont adossées des obligations en matière de sécurisation physique des ouvrages et d'aménagement d'espaces naturels. La vulnérabilité de la nappe à cet endroit est extrêmement importante, voire totale.

Sur le champ captant d'Emmerin, il sera aménagé le site de la Platière, siège des forages en un espace naturel et boisé.

ACTION 12 **Développer un maillage territorial des objets de l'eau**

Artefacts liés à l'exploitation de la ressource ou éléments naturels, le territoire est ponctué de ce qu'on peut qualifier d'« objets de l'eau ».

En synergie et complément de l'**Action 1**, la mise en réseau de ces « objets » qui forgent la spécificité du territoire doit être développée en poursuivant deux objectifs :

- une amélioration des connectivités écologiques et hydrologiques ;
- une mise en scène du territoire à travers notamment la création de parcours de l'eau.

ACTION 13 **Poursuivre la renaturation des anciennes carrières**

Le territoire a accueilli des anciennes carrières compte tenu de sa géologie. Ces dernières ont cessé leurs activités et présentent les caractéristiques favorables à une renaturation et à un développement de la biodiversité, particulièrement utiles à une recharge qualitative de la nappe et au développement d'espaces de nature dans ce territoire.



AXE 2

VALORISER LES ACTIVITÉS ET LES ESPACES AGRICOLES EN SYNERGIE AVEC LA RESSOURCE EN EAU ET LE PROJET ALIMENTAIRE

ACTION 1

Avoir une meilleure connaissance des pratiques agricoles du territoire et les valoriser

Un bon accompagnement pour l'adaptation des pratiques passe nécessairement par une meilleure connaissance des pratiques agricoles réelles et spécifiques du territoire. De même, la mise en réseau d'agriculteurs volontaires pouvant partager leur expérience et savoir-faire est une piste de travail à développer. Elle permettra d'alimenter le projet agricole et d'échanger sur les besoins d'accompagnement ou les difficultés rencontrées.

Par ailleurs, afin de valoriser les pratiques agricoles les plus vertueuses au sein de la profession mais également auprès du grand public, l'organisation d'événements sur la thématique agricole sur le territoire peut être développée (par exemple, marché agricole, portes ouvertes...).

ACTION 2

Renforcer la prise en compte de la ressource en eau et de l'environnement par un accompagnement au changement des pratiques agricoles

Le territoire des communes Gardiennes de l'eau est un territoire où l'agriculture est bien présente, avec une dominante de grandes cultures.

Cette activité, permet de concilier des usages de sols compatibles avec la recharge quantitative de la nappe et peut permettre une recharge qualitative lorsque les pratiques sont adaptées.

Un des enjeux de ce territoire est de renforcer la présence de l'agriculture 'aquacompatible' sur le territoire en accompagnant le monde agricole dans le changement des pratiques pour les adapter au contexte particulier de protection de la ressource en eau.

Ainsi la démarche « protection des espaces agricoles et naturels périurbains » (PEANP) des Gardiennes de l'eau permettra de sécuriser les exploitations agricoles sur le long terme sur le

devenir du foncier et de développer, en concertation, un plan d'actions permettant la mise en œuvre d'une agriculture visant l'amélioration de la qualité de la nappe.

ACTION 3

Développer la trame verte en milieu agricole

L'agriculture peut être également un élément favorable au développement d'espaces naturels et d'éléments forgeant le paysage et les corridors nécessaires à la biodiversité. Ainsi, l'exemple du parc de la Deûle est à capitaliser afin d'associer le monde agricole au développement de la biodiversité. En effet les trames vertes ne doivent pas se cantonner aux aménagements de bords de chemins mais bien structurer à terme un maillage au sein du tissu parcellaire, pour la biodiversité et pour toutes les autres aménités attendues (lutte intégrée, lutte contre l'érosion, protection des cours d'eau, etc.).

ACTION 4

Diversifier les cultures, les débouchés, les activités

La réussite du projet agricole compatible avec la protection de la ressource en eau repose sur une pérennité et une vision à long terme et sécurisante pour la profession. Elle doit nécessairement passer par une diversification au sein des fermes, qu'elle soit sur les cultures, les débouchés ou les activités.

Concernant les cultures, l'adaptation du territoire au changement climatique sera encore plus prégnante sur ce territoire qui doit anticiper et réinventer un équilibre culturel permettant de minimiser la sollicitation de la ressource en eau pour l'irrigation.

L'équilibre sur le long terme passe également par une structuration durable des filières économiques en travaillant avec les acteurs du territoire. Les débouchés en circuits longs restent aujourd'hui la majorité des volumes de ce secteur et demandent donc une attention particulière. Toutefois, comme le prévoit le projet

alimentaire territorial (PAT), les circuits courts, déjà présents ou en développement pourront être accompagnés.

Enfin, le projet de territoire pourrait également être une opportunité de diversification économique dans les fermes par le développement d'accueil à la ferme, d'un tourisme rural et durable en lien direct avec le territoire et ses enjeux.

ACTION 5 **Développer une politique publique partagée de gestion durable du foncier agricole et naturel**

Sur ce secteur, l'histoire fait que les structures publiques, MEL, communes, CCAS, VNF, Agence de l'Eau Artois-Picardie ... sont propriétaires d'un nombre conséquent de parcelles agricoles. Dans ce contexte, une politique partagée autour du développement des baux ruraux environnementaux sur le foncier public sera une action forte d'accompagnement au changement des pratiques et un outil d'adaptation fine aux particularités des exploitations et des situations de chaque parcelle. La conclusion de baux ruraux environnementaux du niveau le plus élevé sera privilégiée.

ACTION 6 **Favoriser l'entretien des chemins et du patrimoine rural**

Parmi les axes qui seront développés dans le PEANP, la question des chemins, de leurs utilisations et de leur entretien devra être posée.

À une autre échelle, une réflexion peut être engagée afin de valoriser le patrimoine architectural rural du secteur, en lien avec le projet de territoire et l'histoire autour de l'eau et des marais.

ACTION 7 **Développer la gestion des délaissés**

Pour diverses raisons techniques, il est important de se pencher dans le projet de territoire sur la gestion des délaissés, de voirie, d'aménagement, d'abord d'équipements. En effet, l'absence d'entretien peut conduire au développement de chardons, qui se disséminent et nécessitent des traitements dans les cultures.

De plus dans le cadre du PAT et du PCAET, une réappropriation de ces espaces pour une destination adéquate et valorisée est visée. La plateforme de gestion du foncier vacant pourra être un outil aux côtés des acteurs du territoire.



Vaches en pâture à Houplin-Ancoisne



AXE 3

REPENSER LA MOBILITÉ POUR RÉDUIRE LES RISQUES ET CRÉER DES LIENS COMMUNS

ACTION 1

Sécuriser et améliorer les flux de circulation routière (VL et PL)

Pour contribuer à l'amélioration de la qualité de la ressource en eau, réduire les risques de pollution et les impacts environnementaux globaux sur l'hydrologie du secteur, les réseaux et flux routiers doivent être adaptés et repensés.

Divers ouvrages routiers existants ont déjà fait l'objet de requalification dans cette optique. Des travaux importants ont été engagés sur les axes structurants et ont vocation à se poursuivre.

La problématique de la gestion des flux sur le territoire est importante. Les dispositifs de protection de la ressource en eau (DUP, PIG, règles d'urbanisme sur l'AAC) restreignent significativement la création de nouvelles infrastructures de transport.

Des solutions alternatives doivent être recherchées pour gérer les flux dans un objectif de fluidité, de sécurité et de réduction des nuisances (modification de certains carrefours, réglementation de la circulation, incitations au développement des plans de déplacements, évitement des occupations et activités génératrices de flux, notamment PL, etc.).

ACTION 2

Développer les voies vertes, les cheminements doux et l'usage de la marche, liens entre les communes et vers les espaces naturels

Compte tenu des contraintes auxquelles le territoire doit faire face notamment sur les flux routiers mais aussi des qualités naturelles, paysagères, urbaines à valoriser, développer les mobilités douces alternatives prend un sens particulier sur le territoire des Gardiennes de l'eau.

De nombreux projets sont déjà engagés ou à l'étude dans le cadre des actions « voie verte », de la valorisation de la trame verte et bleue et de l'accès aux espaces de nature (voie verte Seclin / Houplin-Ancoisne, cheminements canal de Seclin, voie verte des Weppes, pistes cyclables voie verte des Périseaux, voie verte Marque-Deûle, etc.).

Faciliter les mobilités douces pour les usages du quotidien est aussi un enjeu majeur pour le territoire des gardiennes de l'eau afin de :

- créer les liens de proximité fructueux au sein des villes et villages, de connecter les lieux de vie (centre-villes et centre-bourgs, lieux d'activités, équipements, etc.);
- mettre en liaison certains de ces lieux de vie aux pôles d'échanges multimodaux existants et à venir, ainsi que les gares du territoire (PEM de Don-Sainghin et de Seclin, gares de Haubourdin, Lesquin, Loos, Santes, Templemars-Wattignies, Wavrin, et à terme Bauvin et Provin);
- dépasser les phénomènes de coupure physique;
- mailler les éléments de patrimoine.

Afin de supporter les mobilités douces, des formes d'aménagement nouvelles de l'espace public sont à inventer.

En écho au positionnement du territoire dans les domaines d'excellence tels que la santé, le développement des réflexions sur la pratique de la marche est particulièrement à encourager en visant notamment le fait de :

- réaffirmer la place du piéton (partage, confort, qualité de l'espace public, etc.);
- expérimenter et innover dans les opérations de sensibilisation, communication, promotion de la marche comme mode de déplacement quotidien;
- développer les actions à destination des publics scolaires (enfants et parents);
- favoriser la multimodalité en encourageant la marche associée à d'autres modes de déplacements notamment les transports collectifs qui desservent le territoire et en accompagnant les piétons par une information spécifique.

ACTION 3

Développer l'offre de transport collectif et les lieux d'intermodalité

Comme sur de nombreux territoires périurbains, l'usage de la voiture individuelle est important sur le territoire des Gardiennes de l'eau en lien avec des distances à parcourir longues et des taux de motorisation des ménages élevés. Pour endiguer ce phénomène générateur de flux quotidiens importants, la confortation et le développement de l'offre de transport collectif est un enjeu important.

Le schéma directeur des infrastructures de transports (SDIT) affirme le rôle du réseau ferré régional pour le territoire métropolitain et propose d'en renforcer le niveau de service tout en le fiabilisant et en améliorant l'articulation avec les réseaux de transports collectifs métropolitains. Le SDIT affirme le rôle des gares principales d'entrée d'agglomération, notamment celles de Don-Sainghin, Seclin, et de Lesquin. L'objectif est notamment de demander à l'autorité organisatrice régionale de tendre vers un arrêt du plus grand nombre de services commerciaux aux heures de pointe en les répartissant de manière homogène dans l'heure, mais aussi en mettant en œuvre un cadencement et en augmentant significativement l'amplitude horaire le matin et le soir, week-end compris.

Le SDIT identifie également la création de nouvelles liaisons en transports collectifs structurants :

- **liaison Lille - Wattignies - Seclin :** mise à l'étude d'une liaison tramway ;
- **liaison Lille - Loos - Haubourdin - Hallennes-lez-Haubourdin :** mise à l'étude d'une liaison tramway (avec éventuel parc-relais à expertiser près de la RN41) ;
- **liaisons Lille - Fâches Thumesnil - Lesquin :** optimisation de la ligne Liane 1 existante et mise à l'étude de l'extension de la liaison haut niveau de service vers Lesquin - aéroport ;
- **liaison Wattignies - Lille :** optimisation de la ligne existante Liane 2 ;
- **prolongement de la ligne 1 du métro entre CHR et Eurasanté :** étude à moyen terme / visée opérationnelle à long terme.

En lien avec le développement de l'offre en transports collectifs existante et à venir (Cf. les liaisons citées précédemment), les actions en faveur de l'aménagement de lieux d'intermodalité en pôles d'échanges multimodaux sont donc essentielles. **Elles s'illustrent déjà par quelques opérations telles que :**

- l'augmentation de l'offre de stationnement du parking-relais du pôle d'échanges multimodal de Don-Sainghin ;
- la dernière phase d'aménagement du pôle d'échanges multimodal de Seclin.

Le développement d'équipements tels que les abris à vélo sécurisés est également à poursuivre.

ACTION 4

Inciter à l'usage des modes de transport alternatifs pour transformer les comportements

Dans l'état d'esprit général qui innerve la démarche des « Gardiennes de l'eau », la prise de conscience d'une responsabilité collective sur le cadre environnemental global est particulièrement propice sur le territoire. **Transformer les usages et les comportements face à la mobilité passe aussi par des actions incitatives telles que :**

- la promotion de Plans de mobilité / Plans de Déplacements Entreprises dans tous les sites d'activités du territoire ;
- la mise en place de lignes de covoiturage (ex : ligne entre la Communauté de Communes Pévèle-Carembault et la MEL, tracé desservant les secteurs de Seclin, Wattignies, vers CHR-Eurasanté, et le secteur de Lesquin vers 4 Cantons et Haute Borne) ;
- l'aménagement d'aires de covoiturage (ex : programmation de l'aire d'Hallennes-Lez-Haubourdin, études d'opportunité à engager en complément des aires existantes à Fâches Thumesnil et Fournes-en-Weppes).



AXE 4

DÉVELOPPER UN TERRITOIRE DE L'HABITER AUTREMENT

ACTION 1

Développer une politique commune de services publics et préserver une vie locale animée

Au cœur du « bien vivre ensemble » et de l'incitation aux changements de comportement de mobilité, la qualité d'accès aux services et le niveau de services offerts aux populations sont essentiels.

Si le niveau d'équipements et de services est globalement bon sur le territoire des Gardiennes de l'eau, cet atout recouvre néanmoins des situations variées entre les différentes communes.

Veiller à préserver une vie locale animée dans les quartiers et dans les villages, tout en respectant un modèle de développement frugal, est une priorité. Il s'agit notamment de conforter les commerces et services de proximité ou innovants (épiceries sociales et solidaires...), les équipements culturels et sportifs comme pôle d'intégration sociale et culturelle, les services à la personne, notamment pour les plus âgés (aide à domicile...).

Pour répondre aux attentes et besoins des usagers du territoire dans une logique de moindre consommation foncière, il est essentiel de développer les solutions de mutualisation des équipements publics, de valoriser et d'optimiser l'offre existante.

ACTION 2

Développer une politique active de renouvellement urbain, notamment sur les friches et sites pollués

La priorité donnée au renouvellement urbain est un principe à l'œuvre de longue date sur le territoire métropolitain. Face aux enjeux du changement climatique, cette ambition ne peut que se renforcer.

En tant que territoire « zéro extension », le territoire des Gardiennes de l'eau doit s'appuyer sur tout le savoir-faire de la métropole en matière de renouvellement urbain pour continuer à répondre aux besoins et notamment aux besoins en logements dans des objectifs de mixité générationnelle et sociale et de solidarité métropolitaine.

Le plus petit potentiel foncier en renouvellement urbain est à valoriser mais la reconversion des friches, des sites et sols pollués est sans aucun doute un enjeu prioritaire. Au-delà d'un état compatible avec l'usage futur quel que soit cet usage, les actions en la matière doivent contribuer directement à la résorption des sources de pollutions de la nappe souterraine.

Des actions exemplaires et innovantes dans ces domaines sont à développer, de même que l'amélioration des connaissances en matière de potentiel en renouvellement urbain, de friches, de sites et sols pollués et la mise en œuvre d'outils de suivi continu.

Le renouvellement urbain pour mieux préserver la ressource en eau est l'affaire de tous et les projets doivent être conçus avec l'ensemble des acteurs du territoire, ce qui n'exclut pas de travailler sur des pistes d'actions foncières publiques pour favoriser et accélérer les processus à l'œuvre.

ACTION 3

Recycler les logements vacants

On estime le phénomène de vacance à hauteur de 3 000 logements dans l'ensemble des communes Gardiennes de l'eau (données Insee 2016).

Une bonne part d'entre eux a vocation à être naturellement remise sur le marché et vendue par les propriétaires. Toutefois, pour répondre aux besoins en logements et aux objectifs d'optimisation du foncier sur le territoire des Gardiennes de l'eau, une intervention publique sur la vacance peut être nécessaire (ex : veille allégée, dispositifs d'accompagnement à la réhabilitation, déblocages complexes, etc.).

Avant d'agir, une connaissance approfondie du phénomène de vacance sur ce territoire est nécessaire, en complément des communes déjà investiguées dans la 1ère mission opérationnelle sur le recyclage de logements vacants menée par la MEL en 2016-2019 (Fâches-Thumesnil, Hallennes-Lez-Haubourdin, Haubourdin, Loos, Sainghin-en-Weppes, Santes).

ACTION 4

Travailler sur l'évolution des formes urbaines et développer des dispositifs constructifs innovants : traitement des sols, captation, infiltration, réutilisation de l'eau

Mêlant des communes de la 1ère couronne lilloise, des villes d'appui et des villages, le territoire des Gardiennes de l'eau présente une grande diversité de morphologie urbaine.

Le parc de logements est toutefois dominé par l'habitat individuel. Dans les villages, les tissus urbains de type pavillonnaire et pavillonnaire groupé sont prédominants, témoins de l'attractivité résidentielle et des modèles de périurbanisation à l'œuvre depuis plus de 30 ans.

La limitation drastique de l'étalement urbain et l'approche environnementale globale retenue pour les Gardiennes de l'eau appellent nécessairement à rechercher de nouvelles formes urbaines et de nouvelles formes d'habiter.

Les solutions doivent être adaptées aux profils urbains contrastés des différentes communes de façon à ce que les productions de demain s'insèrent le plus naturellement possible dans les villes et villages existants.

Tout en répondant aux aspirations individuelles contemporaines, ces nouvelles formes d'habitat plus resserrées doivent également être variées pour couvrir l'ensemble des besoins et surtout adaptables dans le temps.

Fortement intégrés aux réflexions sur les formes urbaines, c'est aussi les dispositifs constructifs qui doivent être adaptés sur le territoire des Gardiennes de l'eau. Garantir l'innocuité vis à vis de la nappe et la transparence hydraulique est un défi à relever à toutes les étapes des projets, des phases de conception aux modes d'usages et de gestions dans le temps, en passant par les phases de chantier.

ACTION 5

Engager une réflexion sur le parcours résidentiel et une offre diversifiée

Pour prendre en considération la réalité sociale contrastée du territoire et préserver le « bien vivre » de la population, l'enjeu est d'assurer la mise en cohérence de la demande sociale en matière de logements dans toute sa diversité en tenant compte des spécificités du territoire et des nouvelles contraintes foncières.

Le phénomène de vieillissement de la population est particulièrement prégnant sur certains villages des « Gardiennes de l'eau », alors que la part des jeunes est stable et que le pourcentage des familles avec enfants est globalement élevé par rapport à la moyenne du territoire métropolitain.

Par ailleurs, les pourcentages de personnes pouvant prétendre à des logements locatifs intermédiaires sont, dans la plupart des communes, plus élevés que la moyenne métropolitaine.

Le diagnostic et la programmation doivent être confortés notamment à travers l'élaboration du programme local de l'habitat, mais force est de constater que les besoins sont variés, tant sur le plan social que générationnel. Satisfaire la diversité de la demande, permettre le parcours de vie sur le territoire, permettre le vivre ensemble et garantir la « mutabilité » du parc de logement dans le temps, sont des enjeux importants pour l'avenir des communes « Gardiennes de l'eau ».



AXE 5

ADAPTER LE MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET S'INSCRIRE DANS LES DYNAMIQUES D'EXCELLENCE MÉTROPOLITAINES

ACTION 1

Inclure les activités économiques à travers un modèle vertueux, laboratoire de bonnes pratiques et accélérateur de changement

Avec plus de 6 000 entreprises implantées sur les 21 communes, le défi de la transformation économique sur le territoire des Gardiennes de l'eau est de taille, tant le territoire est marqué par les lignes de force de l'histoire économique métropolitaine.

Faire des entreprises en place des « parties prenantes » du projet de territoire nécessite tout d'abord de sensibiliser, notamment celles installées dans les parcs et les nouvelles implantations, sur la préservation de la ressource en eau. Ces actions de sensibilisation peuvent être le préalable à une dynamique de partage des bonnes pratiques entre entreprises avec des outils de communication spécifiques et dédiés, et l'appropriation d'une identité commune (ex : label, newsletter, tables rondes etc.).

Certaines entreprises devront s'adapter aux nouvelles exigences environnementales du territoire. Il importe au moins dans un premier temps de les accompagner en ajustant, en lien avec la Région, les aides directes aux entreprises et leur accompagnement pour permettre un soutien renforcé permettant de réaliser les investissements nécessaires. Un effet levier dans le cadre de la REV3 peut notamment être stimulé.

Comme pour les équipements et l'habitat, l'objectif d'un développement particulièrement frugal sur le plan de l'artificialisation et de la consommation foncière appelle à étudier des modes innovants d'aménagement et de renouvellement des parcs d'activités et des zones commerciales permettant de densifier et valoriser le foncier consommé, tout en respectant les principes d'innocuité vis-à-vis de la nappe et de transparence hydraulique.

ACTION 2

Gérer les activités et sites présentant un risque potentiel pour la ressource en eau

Le territoire des Gardiennes de l'eau accueille de nombreuses entreprises relevant du régime des installations classées pour l'environnement (ICPE). Toutes ne présentent pas de risques pour la ressource en eau, certaines doivent faire l'objet de renforcement des mesures de protection, d'autres ne pourront pas s'adapter au milieu.

La question des nouvelles implantations se pose également. Au-delà de la réglementation ICPE, une réflexion plus large doit être engagée : quels types d'activités, moyennant quelles conditions d'implantation sont-elles compatibles avec la préservation de la ressource en eau ?

Améliorer l'état des connaissances pour mieux agir est aujourd'hui une priorité. Il convient de recenser l'ensemble des entreprises / sites ICPE en lien avec l'Etat et de mettre en place un groupe de travail ad'hoc pour gérer la problématique des activités à risque dans l'AAC.

Des actions spécifiques pour accompagner si besoin les mises en conformité ou si possible la limitation volontariste des impacts sur site sont à développer, ainsi que si nécessaire l'accompagnement des entreprises dont l'activité ne peut être maintenue sur le territoire.

En ce qui concerne les ICPE mises à l'arrêt définitif, et pour lesquelles des pollutions sont détectées, il convient d'établir des objectifs de réhabilitation renforcés (prescriptions de remise en état des sols visant spécifiquement la ressource en eau).

ACTION 3

Développer un territoire d'excellence économique, novateur et expérimental

De par sa localisation dans la chaîne d'excellence du sud-est de la Métropole et de par ses qualités intrinsèques, le territoire des Gardiennes de l'eau présente un terreau particulièrement propice à un positionnement d'excellence économique.

Diverses filières doivent être explorées et renforcées et en premier lieu celle de l'eau. La dynamique du Collectif RES'eau (Recherche Expérimentations et Solutions pour le cycle de l'eau en métropole Lilloise, parties prenantes : CHRU/ divers EPIC/ BRGM/ CEREMA/ agence de l'eau et opérateurs privés) doit en ce sens être appuyée et renforcée.

Il s'agit également d'évaluer la consolidation de la filière alimentation et santé sur ce territoire (communes nourricières), en lien d'une part avec la démarche de protection des espaces

agricoles et naturels périurbains et, d'autre part, à travers la recherche de synergies avec le pôle d'excellence économique Eurasanté et les centres hospitaliers présents sur le territoire. Au cœur du « bien vivre » et en parfaite adéquation avec un modèle de développement vertueux, l'économie de proximité doit être soutenue et développée pour maintenir l'emploi à proximité des habitants (tiers-lieux, commerces et services de proximité, circuits-courts, maraîchage, artisanat etc.)

Enfin, le défi de la transformation économique de ce territoire mérite d'être révélé et partagé. En s'appuyant sur la définition d'une identité et d'une stratégie de promotion du territoire des Gardiennes de l'eau (Hello Lille), ce territoire précurseur, novateur, expérimental, résilient en lien avec les filières d'excellence existantes peut s'affirmer comme une des vitrines métropolitaines de l'économie éco responsable intégrée à son environnement.



Zone commerciale à Seclin

LES ÉDITIONS DE LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE
2, boulevard des Cités Unies - CS 70043 - 59040 Lille Cedex

Rédaction: MEL - Direction planification urbaine, programmation des stratégies territoriales,
Direction eau et assainissement

Coordination: MEL - Direction de la Communication

Mise en page et graphisme: Atelier Téléscopique

Photographies: MEL - Alexandre Traisnel, Vincent Lecigne, Max Lerouge, Claire Poitout / Direction de la
Communication - Philippe Frutier

Photothèque: MEL - Nicolas Fernandez / Direction de la Communication

Impression: MEL - Services et ressources

Achévé d'imprimer en mars 2021    



2, boulevard des Cités Unies - CS 70043
59040 Lille Cedex
Tél: +33(0)3 20 21 22 23
www.lillemetropole.fr